

# PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU

## RÉUNION du 2 février 2018

*Daniel CHABÉ, /Saliha BRADAI*

- Convocation : 29 janvier 2018
- Affichage : 29 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le deux février, à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bruno LEGER, Maire.

### **Sont présents (12)**

**Messieurs :** LÉGER Bruno, CHABÉ Daniel, LACAISSÉ Philippe, LEROY Dominique, MONCHATRE Éric, GHELEIN Didier, CHARLIER Jean et LAISNÉ Philippe.

**Mesdames :** GAULIARD Anne-Claire, DELALANDRE Laëtitia, ANGER Douce et LE RAT Nicole.

### **Absentes excusées (2) :**

Marie-France FEURAY, donne son pouvoir à Bruno LEGER.  
Karine DROESCH.

**Secrétaire de séance :** Daniel CHABÉ

*Douce ANGER arrive dans la salle du Conseil à 20 h 40.*

*Laëtitia DELALANDRE arrive dans la salle du Conseil à 20 h 45.*

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte rendu et procès-verbal du Conseil Municipal du 01/12/2017.
- SDE 76 : Avenant à la convention financière du 26/05/2016 pour la réalisation des travaux programmés 2016-2018 d'éclairage public (modification fourreaux EP et télécom).
- Délibération : Modification des statuts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.
- Délibération : Transfert de la Zone d'activités économiques des Cambres à Anceaumeville.
- Délibération : Transfert de la Zone d'activités économiques ZAE 3 de l'Ex-Sidéro à Saint-Jean Cardonnay.
- Délibération : Transfert de la Zone d'activités économiques ZAE 5 de l'Ex-Sidéro à Saint-Jean Cardonnay.
- Délibération : Décision sur le nombre d'adjoints au Maire.
- Délibération : Nomination d'un 3<sup>ème</sup> adjoint si nécessaire.
- Délibération : Nomination d'un référent pour le Ludisports.
- Délibération : Nomination d'un représentant au SIVOSS.
- Dates à définir pour prochaines réunions : CCID (Commission Communale des Impôts Directs), compte administratif, Commission des Finances, Budget Primitif 2018.
- Questions diverses.

### **Approbation du compte rendu et procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2017**

Aucune remarque. Approbation à l'unanimité.

**Délibération : SDE 76 – Avenant à la convention financière du 26/05/2016 pour la réalisation des travaux programmés 2016-2018 d'éclairage public (modification des fourreaux EP et Télécom).**

Monsieur le Maire donne des explications concernant ce nouvel avenant. Il s'agit des travaux qui devaient être réalisés en 2016 et qui, à ce jour, ne sont toujours pas faits.

Programme 2016 : Chemin du Bout Rogné : 10 mâts et 5 lanternes ; 275 ml fourreaux existants. Coût total : 34 140 € TTC ⇒ 16 780 € part SDE et 17 360 € part Commune dont 4 904 € sera récupérée par le FCTVA. Coût final Commune : **12 456 €**.

Suite au passage du SDE 76 avec la nouvelle entreprise, il a été constaté : 10 mâts + 5 lanternes mais 50 mètres de réseau, bien qu'enfouis, ne sont pas localisés.

Concernant ce point, Philippe LACAISSE donne plus de détails sur les travaux restants à réaliser.

Pour le programme 2018 : coût total : 50 760 € TTC ⇒ 25 160 € part SDE et 25 600 € part Commune dont 7 600 € sera récupérée par le FCTVA. Coût final Commune : **18 000 €** ; soit une augmentation de 5 544 €.

Philippe LAISNÉ demande si, à cette période, il a été réalisé une réception de travaux avec la Commune et un plan de récolement par le SDE 76. La réponse est non.

Philippe LACAISSE précise aux élus qu'un modèle d'éclairage led a été proposé pour les nouvelles lanternes. Il précise qu'après avoir étudié les devis et les fiches techniques, il s'avère que le modèle « Led Rose » est moins coûteux que le modèle « Led Ampéra », initialement soumis dans la convention initiale.

En conclusion, Monsieur le Maire interroge l'assemblée :

- 1<sup>ère</sup> solution : est-on d'accord pour valider ce nouvel avenant et valider la convention financière ? Le Conseil Municipal répond non à l'unanimité.
- 2<sup>ème</sup> solution : il est urgent de contacter le Directeur du SDE 76 afin de retrouver les fourreaux manquants et revoir le montant de la nouvelle convention financière.

Par conséquent, Monsieur le Maire prendra contact avec Messieurs DEWIT et BOUTIN du SDE 76.

**Délibération : Modification des statuts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération prise le 12 décembre 2017 par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes au sujet de la modification de ses statuts.

Il s'agit d'un réajustement des compétences notamment celle qui concerne la loi GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Après avoir pris connaissance du projet de statuts modifiés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal est appelé, conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à :

- Emettre un avis favorable aux modifications de compétences de la Communauté de Communes,
- Emettre un avis favorable aux modifications de définition de l'intérêt communautaire,
- Approuver les statuts ainsi modifiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède au vote suivant :

POUR : 7            CONTRE : 0            ABSTENTION : 6

**Délibération : Transfert de la Zone d'activités économiques des Cambres à Anceaumeville.**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération prise le 12 décembre 2017 par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes au sujet du transfert de la Zone d'Activités Economiques ZAE des Cambres à Anceaumeville.

Après avoir pris connaissance des modalités de transfert et des protocoles conventionnels avec la Commune d'Anceaumeville et en avoir délibéré, le Conseil Municipal est appelé, conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à :

- Approuver la classification en zone d'activité économique au sens de la loi NOTRe, de la zone d'activité économique des Cambres sise à Anceaumeville.
- Approuver le protocole transactionnel précisant les modalités de transfert de la zone d'activité économique des Cambres de la Commune d'Anceaumeville à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en application des dispositions de la Loi NOTRe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède au vote suivant :

POUR : 13            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

**Délibération : Transfert de la Zone d'activités économiques ZAE 3 de l'Ex-Sidéro à Saint-Jean du Cardonnay.**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération prise le 12 décembre 2017 par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes au sujet du transfert de la Zone d'Activités Economiques ZAE 3 de l'Ex-Sidéro à Saint- Jean du Cardonnay.

Après avoir pris connaissance des modalités de transfert et des protocoles conventionnels avec la Commune de St Jean du Cardonnay et en avoir délibéré, le Conseil Municipal est appelé, conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à :

- Approuver la classification en zone d'activité économique au sens de la loi NOTRe, de la zone d'activité économique ZAE 3 de l'Ex-Sidéro à St Jean du Cardonnay.
- Approuver le protocole transactionnel précisant les modalités de transfert de la zone d'activité économique ZAE 3 de l'Ex-Sidéro de la commune de St Jean du Cardonnay à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en application des dispositions de la Loi NOTRe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède au vote suivant :

POUR : 13            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

**Délibération : Transfert de la Zone d'activités économiques ZAE 5 de l'Ex-Sidéro à Saint-Jean du Cardonnay.**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération prise le 12 décembre 2017 par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes au sujet du transfert de la Zone d'Activités Economiques ZAE 5 de l'Ex-Sidéro à Saint- Jean du Cardonnay.

Après avoir pris connaissance des modalités de transfert et des protocoles conventionnels avec la Commune de St Jean du Cardonnay et en avoir délibéré, le Conseil

Municipal est appelé, conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à :

- Approuver la classification en zone d'activité économique au sens de la loi NOTRe, de la zone d'activité économique ZAE 5 de l'Ex-Sidéro à St Jean du Cardonnay.
- Approuver le protocole transactionnel précisant les modalités de transfert de la zone d'activité économique ZAE 5 de l'Ex-Sidéro de la Commune de St Jean du Cardonnay à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en application des dispositions de la Loi NOTRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède au vote suivant :

POUR : 13            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

### **Délibération : Décision sur le nombre d'adjoints au Maire.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur CARDON Michaël, en date du 2 décembre 2017, de son mandat d'adjoint au maire et conseiller municipal, il convient de prendre une décision pour pourvoir à son remplacement ou non.

La Commune de La Rue-Saint-Pierre ayant moins de 1000 habitants compte actuellement 14 membres élus dont deux adjoints au Maire en fonction, il n'est pas obligatoire de procéder à l'élection d'un troisième adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de ne pas pourvoir au remplacement du 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,
- **DECIDE** de modifier le tableau des élus ainsi : 1 Maire, 2 adjoints et 11 conseillers municipaux.

**VOTE** : POUR : 10 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 2 (Douce ANGER et Philippe LACAISSE)

### **Intervention de Philippe LACAISSE** concernant les indemnités de fonction d'adjoint.

Il considère que, vu son implication au quotidien sur le terrain pour la Commune, il souhaite bénéficier d'une augmentation de ses indemnités et obtenir le maximum prévu par la loi.

**Daniel CHABE**, approuve la remarque de son collègue, il précise que les adjoints des communes voisines (Cailly et Saint André sur cailly identiques à la nôtre) perçoivent les indemnités maximales, il ajoute, qu'en finalité, cette décision sera soumise au vote des élus sur proposition de la commission finances.

Monsieur le Maire répond que cette demande sera étudiée lors de la prochaine Commission des finances lors de la préparation du budget primitif 2018.

### **Délibération : Nomination d'un représentant au SIVOSS du Haut Cailly**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur CARDON Michaël, au sein du Conseil Municipal, celui-ci était aussi membre délégué au SIVOSS du Haut Cailly.

Monsieur Éric MONCHATRE, conseiller municipal propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTTE** la candidature de **Monsieur Éric MONCHATRE**.
- **DECIDE** de nommer Monsieur Éric MONCHATRE en tant que délégué au SIVOSS du Haut Cailly.

## Délibération : Nomination d'un référent pour le Ludisports

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Madame DROESCH Karine, au sein du Conseil Municipal, celle-ci était la référente communale pour le ludisports.

Monsieur Daniel CHABÉ, conseiller municipal propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** la candidature de **Monsieur Daniel CHABÉ**.
- **DECIDE** de nommer Monsieur Daniel CHABÉ en tant que référent communal pour le ludisports.

## Modifications des membres élus présents aux diverses commissions :

- Commission d'appel d'offres : Suppléant Didier GHELEIN
- Commission des finances : Titulaire Jean CHARLIER
- Commission salle des fêtes : Titulaire Daniel CHABÉ
- Commission Communication : Titulaire Philippe LAISNÉ

## Réunions à programmer :

- Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : mardi 20 février à 9 h.
- Conseil Municipal pour le vote de Compte Administratif : jeudi 1<sup>er</sup> mars à 20 h 30.
- Commission des Finances (préparation du BP 2018) : vendredi 16 mars à 20 h 00.
- Conseil Municipal pour le vote du Budget Primitif 2018 : vendredi 6 avril à 20 h 00.

## Questions diverses

Pluies intenses : suite aux problèmes d'inondations sur Cailly et La Rue-saint-Pierre, l'eau potable a été déclarée impropre à la consommation sur deux périodes.

Véolia a mis à disposition des bouteilles d'eau minérale lesquelles ont été distribuées par les élus.

Daniel CHABÉ informe les élus de l'avancée de la construction de l'usine de traitement de l'eau sur la commune de Montérolier qui permettra d'alimenter les 9 communes du haut Cailly si des épisodes de pollution se renouvellent.

Laëtitia DELALANDRE signale que le bus de la ligne 71 s'arrête devant chez elle pour faire descendre des personnes. Cet arrêt n'est pas formalisé.

Monsieur le Maire va adresser un courrier au Président de la Région pour signaler cette anomalie.

Zone d'activités du Moulin d'Ecalles : 3 entreprises ont déposé des demandes de permis de construire ; 3 arrêtés avec avis favorable.

Didier GHELEIN demande l'état d'avancement du projet presbytère. M. LEGER répond qu'il faut actualiser les devis et convoquer les architectes.

PLU : Le Conseil Municipal doit revoir l'aménagement des « dents creuses ».

Collège de Clères : Eric MONCHATRE informe que les subventions perçues pour 2018 ont diminué car une Commune n'a pas versée sa participation.

Nouvel Office de Tourisme : Daniel CHABÉ explique qu'un nouveau bureau a été créé et que le siège social est à RY.

Président : M. Edouard de LAMAZE  
Vice-Président : Mme Stéphanie DE PAS  
Trésorier : M. Daniel CHABÉ  
Secrétaire : Mme Chantal DONCKELE

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 55.